



COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix de l'énergie et pouvoir d'achat des ménages : est-il urgent d'attendre ?

Alors que le pouvoir d'achat des ménages est loin d'être au beau fixe (Éconews 1/2022), voire pourrait bien se dégrader face à une inflation fixée par le Statec à 4,4% pour 2022, l'explosion des prix énergétiques constitue avant tout une énorme contrainte sur la situation financière de nombreux ménages (Éconews 2/2022). La crise ukrainienne ne va sans doute guère arranger les choses.

La politique budgétaire élaborée pour l'année 2022 est restée muette sur cette problématique qui était pourtant déjà brûlante lors du dépôt du projet de budget.

La CSL demande que l'action publique œuvre à la compensation sociale de cette flambée des prix énergétiques pour les ménages modestes et moyens, en visant, par exemple, à :

- assurer la continuité de l'approvisionnement en électricité et en gaz, même en cas d'impayés
- augmenter de façon significative les montants de l'allocation de vie chère afin qu'ils soient en adéquation avec les prix énergétiques actuels
- renforcer de façon nette les compensations sociales de la taxe CO₂ à destination des ménages les plus modestes
- geler temporairement les prix de l'énergie à un niveau raisonnable pour les ménages les plus vulnérables et revoir à la baisse (du moins de façon temporaire) la taxation des produits énergétiques en agissant sur les niveaux d'accises et/ou de TVA prélevées.

Si le mécanisme d'indexation automatique des salaires est un outil très précieux dans ces moments de tensions sur les prix, la CSL a déjà, pour diverses raisons, eu l'occasion de préconiser un coup de pouce supplémentaire à celui-ci et, par conséquent, aux salariés qui en bénéficient (Éconews 5/2016). L'indexation des salaires est nécessaire, mais insuffisante ; il importe de la protéger et de la renforcer.

De nombreux ménages sont déjà lourdement impactés par un taux d'effort qui s'aggrave en matière de logement. L'attention particulière qu'il convient d'accorder rapidement à cette évolution des prix énergétiques s'avère d'autant plus importante que la situation sociale est loin d'être resplendissante. Si certains indicateurs ont témoigné d'une stabilisation à un haut niveau défavorable en 2020, d'autres laissent entendre une dégradation supplémentaire des inégalités, voire de la pauvreté.

La CSL reste convaincue de la nécessité d'un véritable plan de lutte contre les inégalités sociales et appelle à des augmentations structurelles de plusieurs prestations sociales, à l'instar des prestations familiales, du REVIS, de l'allocation de vie chère, du complément d'accueil gérontologique, de la pension minimale et du salaire minimum.

Afin de soulager les ménages, sans attendre une prochaine réforme fiscale générale, des adaptations ponctuelles de la fiscalité peuvent ainsi être opérées à court terme au bénéfice des familles monoparentales et, de manière générale, en revalorisant les crédits d'impôt, les forfaits pour frais d'obtention, pour frais de déplacement et de dépense spéciales. L'ajustement du barème d'imposition à l'inflation représente une piste supplémentaire d'action ; cette non-adaptation du barème d'imposition à l'inflation qui persiste depuis des années constitue, de fait, une augmentation de la pression fiscale, notamment pour les classes à faible et à moyen revenu.

Luxembourg, le 28.02.2022

Communiqué N°1/2022

Retrouvez toutes els Econews :

<https://www.csl.lu/fr/bibliotheque/newsletters/?cat=86>





^